

qui frappe sur la loi ne viserait pas le ministre lui-même. — Je vous cite ce rapport pour ce qu'il vaut, sans m'en faire le moins du monde le patron.

A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 décembre

La séance est ouverte à 2 heures 40 minutes, sous la présidence de M. Buffet. Le procès-verbal est adopté après une observation de M. Rameau, qui demande que l'administration promulgue le décret d'utilité publique concernant le chemin de fer de circconvallation de Paris.

M. LEROYER dépose un rapport sur un projet concernant la modification de la loi sur la chasse.

L'urgence demandée est déclarée. L'Assemblée continue la discussion du budget de la guerre.

Les chapitres 1 à 3 sont adoptés. Sur le chapitre 4, M. Guichard demande la radiation d'un crédit de 30,000 francs constituant la dotation de l'ex-archevêque Bazaine.

Cet amendement est pris en considération.

Les chapitres 4 et 5 sont adoptés. Sur le chapitre 6, M. Keller demande une augmentation de 10,899,471 francs en considération de l'appel de la seconde partie du contingent.

M. LE MYROUSIS DE CASTELLANE, rapporteur, s'attache à démontrer que les crédits sont suffisants. Il ajoute que notre réorganisation militaire marche lentement, il est vrai, mais marche cependant.

M. KELLER insiste. M. LE GÉNÉRAL DU BARAIL, ministre de la guerre, constate qu'on ne peut faire passer d'un seul coup tous les hommes sous les drapeaux.

M. LE GÉNÉRAL GUILLEMAUD demande que les deux portions du contingent soient appelées ensemble.

M. KELLER se rallie à l'amendement de M. de Montaigu et consorts qui demande une augmentation de 5 millions.

M. LE GÉNÉRAL CHARETON défend cet amendement.

M. CHESNELONG exprime l'opinion qu'en 1875, nous serons en mesure d'appliquer rigoureusement la loi de recrutement, et qu'il faut, pour le moment, se préoccuper de l'inté et budgétaire.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier déclare ne pas accepter la responsabilité de l'expédition au moyen duquel le gouvernement et la commission veulent se soustraire à l'application de la loi de recrutement.

Le ministre de la guerre prie l'Assemblée de réserver pour d'autres besoins les ressources qu'on veut la contraindre à accepter. Le ministre du commerce adjure ses collègues de ne pas compromettre l'équilibre de notre budget ordinaire.

M. GERMAIN s'attache à démontrer que la France n'éprouve aucun embarras à payer ses dépenses nécessaires. L'amendement Montaigne est mis aux voix et rejeté.

La séance est levée à 5 h. 40.

Le 17 octobre dernier, M. le préfet du Morbihan invitait le maire de la commune de Fourgères à réclamer la démission de son adjoint, qui cumulait les fonctions de secrétaire de la mairie et de créancier public. Cette invitation fut renouvelée le 21 novembre. Le 30, le maire de Fourgères répondait que tout le conseil et lui donnaient leur démission si l'adjoint n'était pas maintenu dans ses fonctions. C'était un véritable acte de rébellion et d'intimidation envers l'autorité. Le préfet n'a pas hésité à suspendre le conseil pour deux mois. Une décision ministérielle a confirmé cet arrêté en étendant à six mois la durée de la suspension. Le maire et l'adjoint ont parait-il, donné leur démission.

Le grand de Maistre dit quelque part qu'une époque où l'histoire et le théâtre sont en vogue est infailliblement une époque de décadence. La statistique suivante fera réfléchir à cette profonde parole du penseur chrétien :

Le nombre des théâtres, pour l'Europe seulement, est de 1,518. Le nombre des artistes dramatiques, lyriques, musiciens, employés, vivant du théâtre, est de 2,137,800 femmes, et de 3,027 hommes. C'est la population de la Belgique, femmes et enfants compris !

Et le libéralisme se tort en convulsions de terreur quand il compte les quelques milliers de religieux et de religieuses qui se dévouent aux grands œuvres de la prière et du sacrifice ! — Comédiens !

(Courrier de Bruxelles.)

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

On écrit de Lille au journal le Charbon :

Le marché est resté depuis ma dernière correspondance, dans les conditions tout aussi favorables aux acheteurs que dans les semaines précédentes. La baisse continue à s'accroître devant la résistance très-raisonnée des acheteurs. Aussi, la compagnie de Lens s'est-elle vue obligée d'accepter un marché peu important à 29 fr. la tonne. A ce prix, beaucoup d'industriels refusent de s'engager pour l'année 1874; ils ont, à mon avis, parfaitement raison.

L'industrie en général, souffre beaucoup, et produit en ce moment sans activité anormale. L'industrie métallurgique, sous le coup d'une crise très-importante ne pourra reprendre sa marche ordinaire qu'avec un prix beaucoup plus bas pour la houille; les hauts-fourneaux s'éteignent successivement à Liège et même dans la Haute-Marne. Une partie de l'hiver est déjà passé sans froids intenses et la consommation domestique n'a pas atteint le chiffre ordinaire de ses demandes. A Lille, on ne comprend donc pas pour quelles raisons les charbons se maintiendraient aux prix actuels. Il y a avait lieu au contraire, de prévoir une baisse plus accentuée, puis, en résumé, la consommation ne s'accroît pas, et que l'extraction et les importations augmentent très-sensiblement.

Voici d'après les documents officiels de la semaine, le tableau général des importations et des exportations en houille, pour les dix premiers mois de 1872 et 1873, en quintaux.

Importations	1872	1873
Houille. — Belgique.	36,090,023	34,305,726
— Angleterre.	18,856,807	18,363,546
— Allemagne.	8,843,790	5,404,452
— Pays divers.	67,052	469,536
	56,727,672	58,443,260

Coke. — Belgique.	1872	1873
— Belgique.	3,924,991	3,856,321
— Allemagne.	207,307	467,885
— Pays divers.	20,833	48,895
	4,153,221	4,372,901

Exportation	1872	1873
Houille.....	4,260,300	5,277,400
Coke.....	226,400	415,600

Si nous étudions ces chiffres, nous remarquons que l'importation belge a baissé de 1,800,000 mille quintaux; l'importation anglaise a augmenté de 1,300,000; l'importation allemande s'est accrue de 1,000,000 quintaux.

Pour les coques, l'augmentation la plus importante est celle de l'Allemagne 260,000 quintaux, qui est à peu près balancée par le supplément d'exportation pour 1873.

En résumé : L'importation totale a augmenté de 1,316,588 q. L'exportation id. id. 1,016,900

Différence en faveur de l'importation 329,688 q.

Je crois que ce chiffre sera augmenté dans une très-forte proportion pour les deux derniers mois de cette année. Les arrivages de charbons anglais ayant été très-considerables depuis le mois de novembre, et les importations belges ayant repris sur une plus grande échelle, en ont tiré de ces résultats une conséquence très-importante au point de vue économique, surtout dans un pays qui vient de payer cinq milliards d'indemnité de guerre.

La balance entre le total des importations et des exportations pour les dix premiers mois de 1873, est de : 5,287,000 tonnes; en nous vendant si nous admettons le prix moyen trop bas certainement, de 25 fr. la tonne, nous avons payé à l'étranger, pour une matière première qui nous serait fournie par notre sol, si la loi sur les mines était bien exécutée, la somme énorme de 132 millions de francs.

Les mines du Pas-de-Calais, écrit le même journal, ne font par elles-mêmes aucune résistance à la pression de la baisse, mais elles suivent avec la plus grande régularité les cours des charbons belges, puisque ce sont ces derniers qui viennent le plus directement les concurrencer dans nos villes industrielles du Nord. Il en résulte que lorsqu'un mouvement, soit en baisse, soit en hausse, se produit à Mons ou à Charleroi, il se passe quelques jours avant que la nouvelle cote soit acquise à nos houilles. Il est certain, aujourd'hui, que les mines ne conservent aucun espoir d'arrêter la baisse, et les plus sages, aujourd'hui, offrent des prix tellement bas, que nous craignons de les citer, pour ne pas avoir l'air d'exagérer une situation qui, dans quelques jours, sera générale partout.

En Belgique, la baisse qui s'est produite sur les fines s'est encore accentuée. Si nos informations sont exactes, une des causes de cette baisse serait dans le fait suivant, qui est très-caractéristique :

Le gouvernement belge ayant un besoin, il y a deux mois, de 200,000 tonnes de fines, les directeurs de charbonnages se concertèrent et soumissionnèrent à des prix élevés : 22 fr., 21 fr. 95, 21 fr., avec l'intention de se répartir ensuite la fourniture accordée.

Voyant cette entente, le gouvernement, usant de la faculté que lui laisse les règlements en pareille matière, n'accepta pas les soumissions souscrites et fit sur le marché anglais une partie de son approvisionnement. Il put se procurer ensuite le surplus en Belgique, à des prix notablement avantageux.

Il y a là un enseignement qui devra faire réfléchir nos charbonnages. Si la vente se porte sur le marché anglais, les stocks belges s'accroîtront rapidement, et il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il en fut ainsi, car les prix sur les places anglaises paraissent devoir subir d'ici peu une baisse appréciable. Le Times donnait récemment, à cet égard, des indications précises, que nos exploitants feront bien de méditer.

En Belgique, un autre résultat de l'opération manquée par les charbonnages, a été de les mettre dans la nécessité d'écouler coûte que coûte leurs approvisionnements.

L'approche de l'hiver a également contribué à amener la baisse sur les fines : la vente de la galilée étant ce qui convient pour les approvisionnements particuliers, il faut, pour en faire, beaucoup de tout-venant ce qui produit considérablement de fines.

En présence de la baisse qui s'accroît de plus en plus, les directeurs des charbonnages belges se sont réunis ces jours-ci, afin d'aviser aux moyens de relever les cours, ou, du moins, de dissimuler l'embarras dans lequel ils se trouvent.

Il a été, parait-il, décidé qu'on restreindrait l'extraction et qu'on imposerait une diminution de main-d'œuvre aux ouvriers.

Nous sommes convaincus que ces regrettables moyens n'auront pas le succès que leurs auteurs en attendent. Les raisons de la baisse sont plus profondes qu'on ne le suppose, et il ne suffira pas de vouloir faire une résistance locale pour changer la situation respective des exploitations houillères et des besoins industriels.

Si l'extraction se limite, comment feront les charbonnages pour réorganiser le travail des fosses, pour le cas d'une reprise dans les affaires ?

Si les extractions restent au niveau normal, comment feront les exploitants pour écouler leurs produits, s'ils persistent à ne pas vouloir baisser leurs prix.

RAPPORT DE M. DE SÉGUR

SUR L'AFFAIRE DES MARCHÉS

Pièces Justificatives.

Voici quelques extraits d'une correspondance saisie chez M. Farinaux (Isidore) en vertu d'une commission rogatoire de M. le capitaine rapporteur du 2^e conseil de guerre

de Versailles. Ils sont détachés d'une série de lettres de M. Lissagaray, alors réfugié à Bruxelles. Malgré le côté quelquefois scabreux des confidences échangées, M. Lissagaray n'a commencé à tutoyer M. Isidore Farinaux que le 1^{er} juillet 1870. Les deux dernières lettres, des 8 septembre et 21 novembre suivants, sont aussi des plus significatives.

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 18 mars 1870.

..... Il faudrait au plus vite créer à Toul (il s'agit de l'installation d'une section de l'Internationale) le noyau dont je vous ai parlé, soit par lettres, soit par relations. Il serait peut-être bon de prendre une centaine des exemplaires Le Chevallier (M. A. Le Chevallier, éditeur des brochures de Lissagaray), qu'il céderait certainement à 75 centimes, et de les distribuer gratis à celles des personnes qui seraient susceptibles de former un groupe.

..... Je vous écrirai tous les jours si la situation le demande. Si vous allez à Paris, veuillez ordonner que les lettres vous suivent.

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 22 mai 1870.

..... Madame Maria prétend que vous lui avez donné rendez-vous à Bruxelles, et ne vous voyant pas hier, ne trouvant pas dans votre lettre d'aujourd'hui un mot pour elle, se désespère comme une femme qui aime et attend... Et puisqu'il m'est désormais interdit d'avoir rien de caché pour vous, je vous avouerai mon embarras. Je ne peux, si vous ne venez, laisser acquiescer à madame Maria sa note d'hôtel, et d'un autre côté, ayant payé d'avance mon mois au logement que je dois occuper (je n'en ai pas pris possession encore, ne voulant pas laisser madame Maria seule à l'hôtel), devant acquiescer mon compte personnel, il ne me reste à moi-même, sur les cent francs que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer ce matin, qu'une quarantaine de francs.

..... Pourriez-vous également, sur le sceau du secret, faire la démarche suivante auprès de Raspail.....

Voudriez-vous bien, muni de cette lettre, passer prendre un Jacques Bonhomme chez Lechevallier et aller porter cet exemplaire à Raspail. S'il y a séance au Corps législatif, il vous suffira de le faire demander dans la salle des Pas-Perdus.....

..... Dans le courant de la conversation, amenez habilement la conversation sur l'éventualité de la vacation du siège du Rheteur et sur l'intention de quelques uns de vos amis de Toul de penser à moi. On ne serait pas fâché de pressentir son sentiment, etc., etc. Ayez beaucoup de déférence.....

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 1^{er} juillet.

..... J'ai emprunté dix louis à Elisa dont je suis l'obligé depuis quatre jours. Juge de mes ennuis !.....

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 13 juillet.

..... Mon article au Rappel n'a pas passé, bien que F. Hugo l'ait envoyé d'enthousiasme. Mais il détonnait tellement avec la note anti-socialiste du journal, que Maurice, ainsi que je l'avais prévu, l'a étouffé. J'ai prié un de mes amis de Paris d'aller le reprendre et de voir s'il ne pourrait pas être publié en brochure. Cet ami est un socialiste fort distingué, Lefrançois, qui certainement serait une des chevilles ouvrières d'un journal socialiste dont l'affaire de l'Internationale vient de démontrer la nécessité absolue.

Cette société garantit quatre mille exemplaires quotidiens, pour son compte seul et dès le début, au journal qui sera le sien. Elle est disposée, disent mes derniers renseignements, à ne pas adopter la Marseille. Le jour où tu voudras sérieusement faire une grande œuvre et une excellente opération, tu n'auras qu'à parler.....

Sur ces entrefaites, j'ai vu Delescluze qui est ici depuis quinze jours. Il recule devant la dépense d'un correspondant à envoyer à l'armée, mais sur la proposition que je lui ai faite d'y aller à mes frais, il a accepté avec empressement.....

Tout cela ne repose, tu le vois, que sur l'hypothèse de la guerre, et nous sommes ici si tardivement renseignés que j'ignore si je ne t'entretiens pas de pures chimères.

Mais ce qui n'est pas chimérique, par exemple, c'est la nécessité d'un grand journal socialiste à Paris, le peu de frais qu'il faudrait pour l'établir, le succès assuré dès son début. L'occasion est unique, et j'en voudrais causer gravement et longuement avec toi, autrement que par lettres, bien entendu.

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 21 juillet.

..... J'ai promis à Delescluze, que j'ai vu ce matin, de partir dimanche même. Or il me faut bien un jour pour faire mes achats..... Ne néglige donc pas de m'envoyer les 800 francs afin que je les reçoive samedi matin et que je fasse mes achats dans la journée..... Delescluze, à qui décidément tu as beaucoup plu, t'envoie ses amitiés.

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 29 juillet.

..... Mon cher ami, je t'envoie une valeur de 850 francs.

..... Je perdrai probablement 100 ou 120 francs sur l'escompte, mais je supporterai seul cette perte, et je t'envoierai les 350 francs. Tu comprends bien que ce n'est pas en argent pur, mais en marchandises, que je serai payé, ce qui explique l'escompte ou plutôt la perte de cent francs environ.....

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, jeudi.

..... Aujourd'hui même, ayant vu Elisa et lui ayant soumis le cas, elle a accepté de présenter la valeur à son banquier et m'a même proposé de l'endosser. Elle affirme qu'après demain on aurait les fonds.....

..... Delescluze m'a représenté au moment où j'allais entreprendre ma publication hebdomadaire, que si l'association arrivait, ce qui est probable, il me serait impossible de la continuer.....

Lissagaray à Farinaux.

Bruxelles, 6 août.

..... Elisa veut bien me faire une avance et tu comprends que je suis déjà trop son obligé pour la faire attendre encore.....

Lissagaray à Farinaux.

Paris, 16 août.

..... As-tu, oui ou non, envoyé le billet à Elisa ? Comprends donc que si elle ne l'a pas reçu, j'ai l'air de jouer vis-à-vis d'elle le rôle d'un malhonnête homme, puisque je paraîtrais m'être procuré un crédit par un moyen fictif... Est-ce que dans l'heure présente, tu ne trouves pas qu'il faut être sérieux en tout ?

Je t'embrasse et vive la République,

LISSAGARAY.

Lissagaray à Farinaux.

Paris, 21 août.

Voici la lettre que je reçois d'Elisa, 120 francs d'intérêt ! 40 francs de cigares, 50 qu'Elisa a cru devoir recevoir pour le compte de M. Jules Flant. Cela me paraît exorbitant. Mais enfin que veux-tu ? Je ne puis réclamer, étant l'obligé d'Elisa qui en définitive pouvait ne m'avancer rien du tout. La lettre contenait en outre 350 francs. Je suis prêt à te les envoyer, seulement, je veux t'expliquer ma situation. Elle est atroce. Non seulement je ne puis pas faire venir mes vêtements de Bruxelles tant que je n'aurai pas envoyé le montant de mon loyer, mais il est absolument impossible ici, en présence des événements qui se préparent, de se procurer un sou de crédit.....

Dans un mois j'y pourrais faire face, car ou le gouvernement actuel sera renversé ou ses conditions d'existence seront tellement modifiées qu'il aura dû accorder une amnistie... J'espère bien, mon cher Farinaux, qu'en considération de ces graves nécessités tu ne m'en voudras pas trop d'avoir compté sur ta bonne amitié et que par le prochain courrier tu m'enverras absolument pleine et entière.....

Lissagaray à Farinaux.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.

Cabinet du directeur général du personnel.

Paris, 8 septembre 1870.

Mon cher ami,

..... Nous allons renouveler le personnel administratif, comme tu le penses bien; donne-moi des notes sur ceux qui, dans Lille et ton département, peuvent être utiles et sont sûrs pour la démocratie, ou plutôt, viens me voir.

A toi de cœur,

LISSAGARAY.

REPUBLICQUE FRANÇAISE.

Commissaire à l'armée du sud-ouest.

Grand quartier Général.

Toulouse, le 21 novembre 1870.

Mon cher ami,

Voici ta réquisition. Fais-moi le plaisir de venir, mais avec mes effets de Belgique... En même temps, demande à Pierre Héger, marchand d'habits à Bruxelles, 43, rue des Vierges, le paletot que je lui ai laissé en gage, il y a trois mois. Tu lui donneras 25 francs.....

..... Inutile d'affranchir, j'ai la franchise illimitée.

M. Farinaux attachait un grand prix à cette correspondance. Le 2 octobre 1871, il écrivait au parquet de Lille :

..... J'ai vu autre réclamation à vous adresser. En vertu d'un mandat de perquisition du 2^e conseil de guerre de Versailles, M. le commissaire central de police a eu l'honneur de venir chez moi, il y a trois mois et demi, une collection de lettres de MM. Noir, Lissagaray, Cavalier (dit Pipe-en-Buis), etc. Ces lettres n'avaient aucun intérêt judiciaire, puisque je n'ai pas même été appelé comme témoin à Versailles ni à Lille. Elle sont pour moi une véritable valeur et je vous serais obligé de vouloir bien, etc.....

ROUSSEAU - TOURCOING

ET LE NOUVEAU DE LA FRANCE

M. le ministre de la guerre a édicté, il y a quelque temps, un nouveau règlement relatif aux volontaires d'un an. Ce règlement est ainsi conçu :

Article 1er. Les engagés volontaires d'un an sont incorporés et soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux.

Art. 2. Ils sont classés dans les compagnies, escadrons ou batteries, vivent à l'ordinaire et logent à la caserne.

Art. 3. Leur tenue est la tenue réglementaire du corps; ils ne peuvent porter que des effets sortant du magasin.

Art. 4. Ils ont droit, suivant leurs grades, aux prestations, soit en deniers, soit en nature, allouées par les tarifs en vigueur aux militaires des corps dont ils font partie.

Art. 5. Les règlements sur la discipline leur sont applicables sans aucune modification.

Nous apprenons d'une source très-sûre que le remplacement de M. Séguier dont on parle depuis six mois, est résolu. Il aurait pour successeur M. Limbourg, actuellement préfet des Bouches-du-Rhône.

Le Français confirme en ces termes nos informations :

..... Nous croyons savoir que le baron Séguier a demandé, par des raisons de convenance personnelle, à être relevé des fonctions de préfet du Nord. Le gouvernement, pour donner à M. Séguier un témoignage de la manière dont il apprécie les services rendus pendant son administration, compte lui conférer la croix de commandeur. La proposition a été transmise au conseil de l'ordre. M. le baron Séguier serait probablement remplacé par M. Limbourg, qui aurait pour successeur, à Marseille, M. de Tracy, préfet de la Loire.

M. Charles-Auguste Babeur, chanoine, archiprêtre, doyen-curé de Maubeuge, est décédé lundi 13 décembre, à midi, dans sa 70^e année.

Le Conseil d'Etat s'est beaucoup occupé du Nord de la France dans ses dernières séances. Nous avons dit qu'il avait approuvé le traité conclu par la ville de Lille pour l'exploitation de nos tramways.

Aux divers détails que nous avons déjà donnés à ce sujet, nous pouvons ajouter que le rapporteur était M. Demongot, maître des requêtes, et que le Conseil d'Etat a adopté ses conclusions favorables à l'unanimité. Le décret paraîtra incessamment à l'Officiel.

Les chemins de fer d'intérêt local concédés par le conseil général du Nord à la Compagnie de Lille à Valenciennes ont occupé deux séances du conseil d'Etat. Le rapporteur, M. Collignon, a conclu à la déclaration d'utilité publique.

Le conseil, toutes sections réunies, a adopté les conclusions du rapporteur.

Les dossiers ont été renvoyés au ministre des travaux publics, qui va soumettre le décret au président de la République.

Ainsi la question des chemins de fer vient de faire un nouveau pas; nous espérons que les lignes qui ont été distraites du réseau d'intérêt local ne tarderont pas à être également concédées.

Le conseil d'Etat a encore approuvé deux projets de décrets autorisant :

1^o La création d'une gare maritime à l'ouest du port de Calais.

2^o L'établissement de chemins de ports au sud du cap Gris-Nez et au sud-ouest du port de Boulogne.

(ECHO.)

Cette nuit, un incendie s'est déclaré rue du Chemin de fer, 26, chez M. Desplechin, fondeur en cuivre. Le feu a pris naissance dans une pièce contiguë au fourneau. On avait fondu, hier, jusqu'à 8 heures du soir, et l'on attribue la cause de cet incendie à la chaleur intense du fourneau qui a communiqué le feu au charbon et aux modèles de bois qui se trouvaient là en grande quantité.

Les dommages sont évalués à 1500 fr. et couverts par la Compagnie d'assurance le Nord. A 1 heure 1/2, on avait pu se rendre maître du feu.

Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre la présence de M. Delaporte-Bayart, adjoint, et celle de tous les commissaires de police et de la plus grande partie de leurs agents, qui ont joint leurs efforts à ceux des pompiers.

A l'occasion de la fête du Cercle de la Concorde, un concert sera donné le Dimanche 21 courant, à six heures et demie précises, dans le local du Cercle, rue Pellart.

Les membres honoraires y seront admis ainsi que les membres de leur famille logant sous le même toit.

La lutte contre les prétentions exagérées des bouchers s'accroît de plus en plus en Allemagne, dit un de nos confrères, et les dames de Francfort-sur-le-Mein, viennent de donner à nos ménagères lilloises un exemple que nous les engageons à méditer. Tandis qu'on se borne chez nous à se lamenter et qu'on continue à payer la viande aussi cher qu'avant la baisse des bestiaux, les dames de Francfort agissent énergiquement.

Un meeting de femmes vient d'y être tenu pour la seconde fois; 600 dames au moins y assistaient. Celles singulière: elles sont restées calmes et ont discuté tranquillement. Phénomène plus rare encore, elles sont parvenues à se mettre d'accord. Finalement, elles se sont constituées en une association dont aucun membre ne pourra acheter au marché au-dessus du tarif stipulé d'avance par l'association.

Hier, à 3 heures, le nommé Charles Deboschère, âgé de 14 ans, ouvrier employé chez M. Alfred Motte, rue des Longues-Haies, a eu quatre doigts de la main gauche broyés jusqu'à la 2^e phalange, au moment où il passait une pièce sortant de l'appareil, entre plusieurs rouleaux à ce destinés... Pour faciliter le passage, Deboschère voulut tendre la pièce sous les rouleaux mais il se laissa prendre la main. Aux cris poussés par lui, on accourut, et le métier fut aussitôt arrêté. — Il était temps, quelques secondes encore et le bras allait être broyé tout entier.

Un sieur Tersavel Isidore, garçon boucher, a failli faire écraser par son cheval lancé au galop sur le pont de la gendarmerie, un petit enfant qui ne put se jeter à temps de côté. Certains bouchers ont la mauvaise habitude de lancer à bride abattue leur attelage dans toutes les rues de la ville. Plusieurs fois, on s'est plaint, et ils n'en ont pas moins continué à croire que les rues n'appartenaient qu'à eux seuls. Nous signalons ce fait à qui de droit et nous espérons que notre réclamation sera enfin écoutée.

La commune d'Hasson vient de perdre une centenaire en la personne de M^{me}